

# **La FICD salue l'adoption de la loi jurassienne sur la coopération au développement et l'aide humanitaire**

Le 24 septembre dernier, le Parlement jurassien a franchi une étape décisive en adoptant une loi encadrant la coopération au développement et l'aide humanitaire.

La Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD) se réjouit de cette avancée majeure, qui permet de confirmer dans la durée l'engagement du canton du Jura en faveur de la solidarité internationale.

Fruit d'une motion interpartis acceptée en 2023, cette nouvelle loi définit les principes fondamentaux de l'action cantonale dans ce domaine. Elle précise les formes de soutien possibles — qu'il s'agisse d'appuis financiers, de prestations en nature ou d'expertises — et identifie les institutions compétentes. Si les orientations sont désormais clairement établies, leur mise en œuvre reste conditionnée à l'approbation de budgets spécifiques pour des périodes déterminées.

La loi affirme également le lien entre la coopération jurassienne au développement et les Objectifs de développement durable (ODD) de

l'Agenda 2030 des Nations Unies, soulignant ainsi l'ancrage international de cette politique publique.

En confirmant son engagement aux côtés des cantons de Suisse romande et latine, le Jura affirme sa volonté de contribuer activement à un monde plus solidaire et plus équitable. Mais au-delà du cadre légal, cette reconnaissance est un hommage aux Jurassiennes et Jurassiens qui s'engagent bénévolement, dans des projets de qualité menés avec des partenaires du Sud dans les domaines de l'agriculture, l'éducation, la formation professionnelle, la santé... autant de thématiques où la collaboration et le soutien à l'expertise locale dans les pays du Sud permet de faire une différence et de bénéficier aux populations concernées.

La FICD et ses organisations-membres disposent désormais d'un levier institutionnel fort pour poursuivre leurs missions dans un contexte mondial marqué par les effets du changement climatique, l'insécurité et le repli sur soi. Le comité de la FICD salue l'engagement de la République et Canton du Jura à maintenir son investissement en faveur de la solidarité internationale, conformément à sa Constitution, et remercie les autorités pour la confiance accordée à la fédération et à toutes les organisations-membres.

Cette volonté commune de témoigner de notre solidarité envers les populations les plus vulnérables se traduira concrètement par des projets pertinents et efficaces, portés par les membres de la FICD, et validés par sa Commission technique et son comité.

FICD